

À l'occasion du colloque Les Arts et la Ville

Montréal, le 21 octobre 2004
Le texte lu fait foi

Mesdames, Messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs des regroupements d'artistes,

Représentants du milieu culturel,

Madame la Coprésidente (Lise Bissonnette),

Monsieur le Coprésident (Jean Perrault),

Votre présence aujourd'hui me confirme le vif intérêt qu'une large part de la société québécoise porte au développement culturel, et croyez que je m'en réjouis. Je suis fière, en effet, de pouvoir compter sur les Arts et la Ville pour accompagner les efforts du gouvernement à l'égard de la culture qui constitue, nous en convenons tous, une force identitaire, intellectuelle, sociale et économique d'une grande richesse pour le Québec.

D'entrée de jeu, je me permets aussi cette prévision : l'année 2005 - en plus d'être l'année de l'ouverture de l'édifice de diffusion de la Bibliothèque nationale du Québec, n'est-ce pas M^{me} Bissonnette? - sera une année cruciale pour l'amélioration des services aux citoyens à l'échelle du Québec et pour la mise en œuvre d'un nouveau partenariat entre le gouvernement et les instances municipales et régionales en matière de développement culturel.

Le Québec connaît de profonds changements démographiques. En effet, au début des années soixante-dix nous étions 8 personnes en âge de travailler pour une personne à la retraite, aujourd'hui nous sommes un peu moins de 5 personnes en âge de travailler pour chaque personne à la retraite (et ça craque de partout) et dans 25 ans, il n'y aura plus que 2 personnes âgées de 20 à 64 ans pour 1 personne à la retraite.

En ce sens, de nouvelles orientations ont pris forme pendant les Forums Place aux citoyens que j'ai coprésidés au cours des derniers mois et qui m'ont amenée à prendre le pouls des citoyens de toutes les régions du Québec.

Ces orientations se sont concrétisées plus récemment pendant le Forum des générations, présidé par le premier ministre, alors que M. Charest et les présidents des Conférences régionales des élus (CRÉ) ont signé un accord que je qualifierais d'historique.

Ensemble, ils ont convenu de renouveler le partenariat entre le gouvernement, les régions et les municipalités. La situation nous amène à faire équipe plus que jamais, car ensemble nous sommes capables de grandes choses.

Le protocole sur la décentralisation, signé le 14 octobre dernier par le premier ministre et les présidents des Conférences régionales des élus, en est l'une des premières étapes.

Le projet gouvernemental de régionalisation vise un changement progressif des rapports entre l'État et les régions. Le gouvernement souhaite inviter les élus municipaux et locaux, en collaboration avec les autres intervenants régionaux, à assumer de plus grandes responsabilités et à agir de manière autonome et concertée, en vue du développement de leur région.

L'objectif ultime de cette démarche demeure de rapprocher le plus de citoyens possible de la livraison des services gouvernementaux.

Pour y arriver, le gouvernement désire s'appuyer sur les structures existantes. Il souhaite favoriser le développement des régions. Il se propose aussi d'assurer un transfert des responsabilités en région avec les ressources correspondantes, de convenir d'une entente de décentralisation adaptée à chaque région. Cette décentralisation s'effectuera selon la volonté de chaque région, il s'agit de décentralisation à la carte, il n'y aura pas de mur à mur.

Cette réforme en profondeur touchera, à terme, l'ensemble de l'appareil gouvernemental québécois et permettra aux citoyens et aux citoyennes, à travers le processus démocratique qui est le nôtre, de planifier et de réaliser leur propre développement économique, social et culturel.

J'ai souhaité que le ministère de la Culture et des Communications soit sur la ligne de départ de ce renouveau gouvernemental.

L'expérience déjà acquise avec les ententes de développement culturel a largement démontré que la culture et ceux qui la font peuvent contribuer à l'essor d'une municipalité et d'une région. Je reviendrai d'ailleurs tout à l'heure sur l'importance de ces ententes.

La démarche menant à la décentralisation est simple, mais rigoureuse : il s'agit d'appliquer une vision intégrée du développement culturel en associant l'ensemble des intervenants locaux et régionaux.

Les forces vives de la culture pourront ainsi prendre une plus grande part dans les décisions concernant le développement de la culture et des communications de leur région.

Nous visons une implantation progressive qui respecte certaines conditions.

J'en nommerai trois :

- l'équité de l'offre de services interrégionale;
- la capacité d'agir des CRÉ et leur volonté de vouloir assumer de nouvelles responsabilités;
- ainsi que la nécessité de bien associer le milieu de la culture et des communications à ce changement majeur.

L'implantation devra donc se faire à la carte et je propose qu'elle se réalise de la façon suivante, dont chaque région pourra franchir les étapes à son rythme.

D'abord le Ministère proposera à chacune des CRÉ de réaliser avec lui un diagnostic territorial auquel les Conseils régionaux de la culture (CRC) seront par ailleurs associés.

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) participeront aussi à la démarche tout comme les Archives nationales.

En plus de cerner l'environnement régional et culturel, les diagnostics permettront de déterminer les forces et les faiblesses de l'offre et de la demande en culture et en communications de chaque région, mais aussi les freins au développement culturel, tout comme les atouts sur lesquels chacune peut compter.

Cet exercice conduira chaque région à identifier les principaux défis à relever pour stimuler son développement, à dégager les priorités de développement des prochaines années et à définir les stratégies de transition pour y parvenir.

Cet état des lieux, ce portrait de l'activité culturelle qu'est le diagnostic territorial, sera notre premier outil pour préparer l'avenir.

Les 19 forums en région que j'ai coprésidés ont fait le même constat. L'état des finances publiques et les enjeux liés à notre courbe démographique nous obligent à relever un défi de taille, soit de mettre en place des stratégies qui nous permettront d'habiter pleinement notre territoire.

Je suis catégorique sur le sujet : la culture et les communications offrent un très haut potentiel pour l'avenir et la vitalité des régions du Québec.

Une vie culturelle forte fait de nos villes, de nos villages et de nos municipalités régionales de comté (MRC) les lieux privilégiés de l'expression, de la création et de la participation artistiques et culturelles, et ce, en conformité avec l'identité et les aspirations des communautés.

D'autre part, une vie culturelle active et riche est porteuse d'idées, d'émotions et de saines remises en question elle permet aux municipalités : de développer le potentiel d'innovation des citoyens et des entreprises, de rayonner et d'être plus attrayantes pour les entreprises, d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens tout en maintenant un fort sentiment d'appartenance, de contribuer au développement de l'économie et particulièrement de l'industrie touristique, et de favoriser à la fois la cohésion sociale et la démocratie.

Une région qui voit à son développement culturel assure une meilleure qualité de vie à ses habitants. Elle devient un pôle qui attire de nouveaux résidents et garde davantage sa population, notamment ses jeunes.

Les diagnostics territoriaux, pour lesquels je lance une invitation aujourd'hui, seront établis dans un esprit de planification pour la mise en œuvre de la régionalisation. Il pourrait en résulter de nouvelles initiatives de partenariat avec des municipalités ou avec des CRÉ. Elles seront accueillies et étudiées avec la plus grande attention.

Après ce travail préliminaire, nous demanderons aux CRÉ d'établir leurs propres plans d'action où l'on retrouvera leurs priorités de développement, qui seront analysées à la lumière des budgets disponibles et des orientations ministérielles.

Dans les semaines à venir, les directions régionales du ministère s'affaireront auprès des CRÉ et des CRC pour les inviter à participer à cette démarche. Je suis persuadée que tout l'intérêt manifesté par les participants au Forum des générations à l'égard de la régionalisation est garante du succès de l'opération.

Par ailleurs, le ministère de la Culture et des Communications poursuivra le travail de partenariat avec les municipalités qui est en cours depuis tant d'années et qui a fait naître des ententes de développement culturel très efficaces aux quatre coins du Québec.

J'annonce que j'ai réservé une somme de 500 000 \$ pour signer cette année de nouvelles ententes de développement culturel et pour répondre aux besoins des nouvelles initiatives de partenariat qui pourraient se concrétiser en cours d'exercice. Ce montant porte à 1,5 M\$ le budget additionnel consenti pour les nouvelles ententes de développement culturel depuis avril 2003. Les ententes de développement culturel constituent à cet égard un autre exemple de notre volonté de faire équipe avec les villes et les MRC, afin de poser les bons gestes et de développer le Québec.

Depuis 1995, le Ministère a consacré aux ententes de partenariat 99 881 575 \$ - chaque dollar compte, vous en conviendrez ! Les villes ont

contribué pour un montant équivalent, ce qui revient à dire que 200 M\$ ont été consacrés à la culture grâce aux efforts conjoints des uns et des autres, agissant de concert au bénéfice des citoyens.

En 10 ans, 135 ententes de développement avec les villes et les MRC ont été conclues. Aujourd'hui, 44 ententes sont en cours. Ces ententes touchent des villes de toutes les tailles et concernent toutes les régions du Québec, même le Nord-du-Québec où des ententes ont été signées avec les peuples autochtones.

Je tiens à souligner une collaboration exemplaire dont nous célébrons cette année le 25^e anniversaire. Il s'agit de celle qui nous a permis de travailler de concert avec la Ville de Montréal dans le cadre d'ententes qui ont débouché, notamment dans le domaine du patrimoine, sur une action efficace qui a redonné aux Montréalais une image de leur passé dont ils peuvent être fiers et dont nous pouvons voir les résultats partout dans l'île de Montréal et particulièrement dans le Vieux-Montréal.

Cette tribune que m'offre Les Arts et la Ville me donne l'occasion de féliciter et de remercier tous ceux et celles qui ont consacré d'immenses efforts à bâtir des projets, à les défendre et à les réaliser. Les résultats sont là. Les résultats révèlent une partie de l'âme d'une métropole qui toujours su, hier comme aujourd'hui, relever des défis en architecture, en aménagement et en développement.

Cet exemple de collaboration s'est bien sûr manifesté ailleurs au Québec, à Québec en particulier, devenue Ville du patrimoine mondial. Mais elle s'est aussi traduite par une multitude d'interventions qui ont touché toutes les régions du Québec. Ces interventions se sont très souvent matérialisées dans le cadre d'ententes de développement signées entre le Ministère et les municipalités.

Il va sans dire que l'entente est un instrument souple qui peut s'adapter à toutes les dimensions de l'action culturelle et répondre à toutes les situations, comme à la résolution des problèmes spécifiques d'un territoire donné.

Je pense, entre autres, aux initiatives comme celle de la Ville de Trois-Rivières qui, pour contrer l'exclusion culturelle, a décidé de mettre en œuvre des projets comme « Raconte-moi une histoire... une bibliothèque hors les murs » afin de joindre les enfants dans les parcs de différents quartiers pour les initier, tout comme leurs parents, aux plaisirs de la lecture. Il s'agit d'un projet inscrit dans notre entente de développement;

Je pense aussi au nouveau programme de la Ville de Sherbrooke, institué grâce à la collaboration du CALQ, qui vise à consolider le financement des

organismes professionnels afin de dégager une marge de manœuvre financière pour mieux répondre à des besoins nouveaux du milieu culturel;

Les MRC ont un rôle de plus en plus important à jouer en matière d'ententes de développement culturel. La MRC de Papineau, par exemple, s'est donné pour objectif de développer le tourisme culturel par une série d'actions – agenda culturel, intégration des produits culturels aux produits touristiques, etc...

La MRC de Kamouraska, quant à elle, s'est dotée d'une entente de développement culturel visant principalement à développer de nouveaux outils de sensibilisation et de connaissance en matière de patrimoine.

Aujourd'hui, plus de 4 millions de Québécois et de Québécoises, soit 60 % de la population, sont gouvernés, si vous me permettez l'expression, par une entente de développement culturel.

Ma volonté est d'augmenter cette proportion. Il s'agit là d'un défi considérable que je me propose de réaliser en faisant appel à la collaboration de tous ceux que vous représentez : citoyens, artistes, institutions et organismes culturels et, au premier chef, toutes les municipalités locales et régionales.

Comment relever ce défi ? Dans quelle perspective ? Une première action se situe au niveau du réseau de la Culture et des Communications lui-même.

Il faudra voir, par exemple, comment le Conseil des arts et des lettres et la Société de développement des industries culturelles peuvent renforcer leur action dans les régions. Comment le Musée national des Beaux-Arts peut être davantage présent ? Ou alors le Musée de la civilisation ?

Tant de questions que nous soulèverons ensemble. L'invitation est lancée. Nous avons un vaste travail de prospection à entreprendre afin de définir et de mettre en place les stratégies qui mèneront à un développement culturel régional optimal.

C'est à ce travail de fond que je vous convie dès maintenant.

L'activité culturelle n'est pas accessoire. Elle est le signe de la santé d'une communauté et un facteur de développement indéniable auquel on doit accorder une attention toute particulière.

Toute initiative pour la rendre encore plus grande mérite d'être entreprise avec vigueur. C'est l'invitation que je vous lance.